

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION



Documents officiels

PREMIERE COMMISSION

5e séance

tenue le
mercredi 14 octobre 1992

à 10 heures

NOV 18 1992 New York

UN/DA COLLECTION

PROCES-VERBAL DE LA 5e SEANCE

Président : M. ELARABY (Egypte)
puis : M. PATOKALLIO (Finlande)
(Vice-Président)
M. ELARABY (Egypte)
M. PATOKALLIO (Finlande)
(Vice-Président)
M. ELARABY (Egypte)

SOMMAIRE

Déclaration du Président

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la
sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/47/PV.5
5 novembre 1992

FRANCAIS

92-61467 1076L (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler qu'au cours des consultations officieuses et de la réunion d'organisation qui ont eu lieu la semaine dernière, j'ai donné lecture aux membres de la Commission d'une lettre qui m'a été adressée par le Président de l'Assemblée générale au sujet de la ponctualité. Nous sommes censés commencer nos travaux à 10 heures. Les interprètes sont là. Je peux comprendre que nous commencions avec 5, 10 ou 15 minutes de retard, mais je ne pense pas que nous puissions continuer à commencer une demi-heure en retard. J'espère ne pas être obligé de rappeler de nouveau aux membres cette demande du Président de l'Assemblée générale pour la présente session.

POINTS 49 A 65; 68 ET 142; ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous transmettre les sincères félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission cette année. Je voudrais ajouter que je suis particulièrement heureux qu'un expert éminent en matière de désarmement et, si je peux me permettre, un ami personnel, préside cet organe important du désarmement.

Malheureusement, je dois également exprimer la profonde tristesse que je ressens à la suite du terrible tremblement de terre qui a frappé votre pays il y a deux jours, et qui a causé d'immenses souffrances aux habitants de la capitale de votre pays ainsi qu'à la population égyptienne dans d'autres régions. Veuillez croire à l'assurance de ma sympathie, ainsi qu'à celle de ma délégation.

Dès le début de ma déclaration je voudrais également rendre hommage aux Vice-Présidents, M. Pasi Patokallio, de la Finlande, et M. Dae Won Suh, de la République de Corée, ainsi qu'au Rapporteur, M. Jerzy Zaleski, de la Pologne.

Enfin, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à toutes les délégations qui participent pour la première fois aux travaux de la Première Commission.

M. Hohenfellner (Autriche)

Des événements survenus il y a deux ans en Europe centrale et en Europe de l'Est ont provoqué une évolution qui a abouti à une révolution des concepts de la sécurité globale. La fin de la guerre froide a finalement fait disparaître une stabilité artificielle, qui pendant plus de cinq décennies avait reposé sur la menace de l'utilisation de grandes quantités d'armes de toutes catégories. Non seulement d'énormes arsenaux avaient été construits par les superpuissances, mais ils avaient été mis à la disposition de pays du monde entier pour défendre les intérêts des deux blocs antagonistes. Lorsque les anciens Etats communistes se sont engagés dans un processus d'émancipation vis-à-vis d'une idéologie qui avait engendré des structures oppressives, les libertés nouvellement acquises auguraient bien de la victoire finale de la démocratie, de la prospérité et de la paix.

M. Hohenfellner (Autriche)

Dans l'intervalle, on ne compte plus les déclarations promettant de saisir cette occasion historique pour créer un système de sécurité fondé sur la coopération et de maintenir ainsi la stabilité mondiale et régionale par des moyens pacifiques. On s'est généralement accordé à reconnaître que des approches prospectives devaient être adoptées pour satisfaire aux exigences de sécurité radicalement nouvelles. Seule une façon de penser totalement nouvelle nous débarrassera des spectres du passé qui continuent de nous hanter.

L'optimisme qui s'est fait jour dans le public et les médias a depuis lors été replacé dans une plus juste perspective avec l'apparition de nouvelles réalités. Force nous a été de reconnaître que la sécurité internationale n'était plus seulement déterminée par des considérations militaires mais aussi par ses dimensions économiques, sociales, écologiques et humaines. L'objectif de sécurité et de stabilité internationales ne se limite donc plus désormais au concept de défense. Il embrasse à présent la notion de coopération. Des problèmes aussi universels que la pauvreté, le sous-développement, la croissance démographique, les migrations massives, l'appauvrissement de la couche d'ozone, le réchauffement de la planète et la détérioration de l'environnement, qui sont autant de menaces à la stabilité, mettent en relief notre interdépendance. Trouver des solutions à ces problèmes mondiaux pour maintenir la stabilité est devenu notre responsabilité commune.

Depuis la fin de la guerre froide, la menace militaire mondiale s'est considérablement atténuée. Les événements tragiques de l'année dernière ont attiré notre attention sur l'importance des questions de sécurité régionale. L'affrontement à l'échelle planétaire des superpuissances a conduit, dans de nombreuses régions, à des accumulations massives d'armes qui échappent maintenant à tout contrôle central. La disponibilité de ces énormes stocks d'armes a entraîné d'épouvantables effusions de sang, aussi bien à l'intérieur d'Etats qu'entre Etats devenus souverains tout récemment.

Les efforts pour donner une nouvelle stabilité au système universel doivent s'accompagner d'initiatives régionales. L'Autriche se félicite donc de voir que l'Organisation des Nations Unies attache de plus en plus d'importance aux questions du désarmement régional dans le cadre de la

M. Hohenfellner (Autriche)

sécurité globale. Le recours opportun à la diplomatie préventive et la rapide mise en oeuvre des mesures de confiance et de sécurité auraient pu empêcher certaines des guerres actuelles, notamment les tragiques affrontements dans l'ex-Yougoslavie.

Même s'il est vrai que le monde d'aujourd'hui exige une approche globale pour asseoir la sécurité internationale, l'Autriche est convaincue que le meilleur moyen de garantir une paix durable est de procéder à une réduction sensible et équilibrée des arsenaux existants. Nous ne pouvons donc qu'engager tous les Membres de l'Organisation à multiplier les efforts sur le plan multilatéral pour contrôler les armements et favoriser le désarmement et à se concentrer résolument sur les problèmes suivants.

Le principal objectif immédiat est d'éliminer le danger que posent les arsenaux d'armes nucléaires existants. Tout en sachant que les initiatives unilatérales et les accords bilatéraux récents ont inversé la sinistre spirale qui avait pour effet de multiplier la capacité de surdestruction nucléaire, nous ne devons pas oublier que même après la mise en oeuvre de toutes les réductions envisagées, il restera des dizaines de milliers d'ogives nucléaires qui continueront de menacer la survie de l'humanité. En outre, le problème nucléaire est trop important pour laisser l'initiative en la matière à un groupe restreint d'Etats nucléaires pendant que le reste du monde se croise les bras dans l'espoir que l'on arrivera à des résultats.

L'Organisation des Nations Unies est la seule instance où l'on puisse négocier le contrôle universel des armes nucléaires ainsi que les traités de désarmement, puis en assurer la vérification adéquate et sans équivoque. Aussi est-ce dans le cadre de l'ONU que des mesures devront être négociées, renforcées et appliquées afin de garantir la non-prolifération des armes nucléaires, d'arrêter la course qualitative aux armes nucléaires et d'obtenir d'authentiques réductions des armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de 1968, a empêché la dissémination d'armes nucléaires dans les Etats non dotés d'armes nucléaires. Avec la ratification, l'an dernier, du TNP par la Chine et la France, les cinq Etats nucléaires déclarés sont désormais parties au Traité. Du fait de l'éclatement de l'Union soviétique, la question de la non-prolifération des armes nucléaires revêt une nouvelle dimension. Du jour

M. Hohenfellner (Autriche)

au lendemain, le traditionnel club des cinq puissances nucléaires est devenu un club composé de huit membres avant que l'on ait pu convenir de procédures et de règlements adéquats.

Aussi l'Autriche se félicite-t-elle de l'adoption le 23 mai dernier du Protocole de Lisbonne sur la non-prolifération nucléaire, notamment de son article V, où il est stipulé que le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine adhéreront au Traité dans les plus brefs délais en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires. L'Autriche regrette qu'un certain nombre de pays, parmi lesquels plusieurs ont des programmes et des installations nucléaires pacifiques d'une importance considérable, n'aient toujours pas décidé de devenir Etats parties au TNP. Nous espérons que ces Etats réfléchiront à la question et adhéreront au Traité pour que celui-ci devienne véritablement universel.

Le TNP et ses clauses de vérification ont grandement contribué à la paix et à la stabilité internationales. Le Traité, dont le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique assure l'application, a également permis de veiller à ce que les matériaux et équipements nucléaires à vocation pacifique ne soient pas détournés vers des usages militaires.

En ce qui concerne la conférence de 1995 prévue au paragraphe 2 de l'article X du TNP, l'Autriche appuiera tous les efforts pour réunir le consensus sur une reconduction illimitée et inconditionnelle du Traité.

La course qualitative aux armes nucléaires doit être replacée dans le contexte de la récente évolution de la situation internationale. Mon pays a toujours réfuté les arguments traditionnels en faveur de la poursuite des essais nucléaires. L'Autriche n'a jamais manqué d'appuyer les efforts pour que cessent les essais nucléaires et elle a toujours voté pour les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Ma délégation juge encourageant que la France et la Russie aient annoncé l'interruption de leurs essais nucléaires, et que le Gouvernement américain ait récemment pris la décision, sur conseil du Congrès des Etats-Unis, d'instituer un moratoire de 9 mois sur les essais nucléaires.

Toutefois, nous estimons que la conclusion rapide d'un traité complet d'interdiction des essais nucléaires revêt la plus grande importance, et nous espérons que la Conférence du désarmement rétablira le comité spécial sur

M. Hohenfellner (Autriche)

l'interdiction des essais nucléaires au début de sa session de 1993. Je voudrais à cet égard communiquer aux Etats nucléaires un appel du Parlement autrichien, du 5 juin 1992, en faveur de la cessation immédiate des essais nucléaires avant même la conclusion du traité international pertinent.

La réduction effective des arsenaux nucléaires existants est dans l'intérêt de tous les Etats représentés à l'Organisation des Nations Unies. Le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - et le Traité sur la réduction des armes offensives stratégiques - ou Traité START - constituent des étapes marquantes dans les progrès réalisés. Aux termes du Protocole de Lisbonne, les Etats-Unis d'Amérique et les quatre anciennes Républiques soviétiques dotées d'armes nucléaires ont signé un accord sur la ratification du Traité START. Le Traité START sera donc soumis aux autorités législatives nationales des quatre Etats qui ont hérité des arsenaux nucléaires de l'ancienne Union soviétique. Nous espérons que le Bélarus, le Kazakhstan, la Russie et l'Ukraine suivront bientôt l'exemple encourageant des Etats-Unis et qu'ils ratifieront sans délai le Traité START.

Il y a eu cette année des progrès sans précédent en matière de désarmement nucléaire. Les décisions unilatérales des Etats-Unis et de l'Union soviétique, prises à l'automne dernier, d'éliminer leurs armes nucléaires tactiques lancées à partir du sol, et les réductions radicales des armes stratégiques annoncées en juin 1992 par le Président Bush et par le Président Eltsine, devraient permettre un processus de désarmement nucléaire durable dans le cadre du mécanisme multilatéral de désarmement. Seuls des accords à l'échelle mondiale résultant de la participation active de tous les Etats, pourront faire l'objet d'un système de vérification adéquat qui en garantisse la mise en oeuvre effective.

La question de l'élimination de toutes les armes de destruction massive a toujours revêtu une très grande importance pour l'Autriche. C'est la raison pour laquelle ma délégation tient à féliciter sans réserve la Conférence du désarmement et son Comité spécial sur les armes chimiques présidé par l'Ambassadeur Ritter von Wagner, du succès historique que représente le consensus sur le projet de Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur

M. Hohenfellner (Autriche)

destruction. Une fois adoptée, cette convention constituera l'accord de désarmement le plus complet, car en 10 ans elle éliminera totalement les armes chimiques sous toutes leurs formes.

Le consensus négocié sur le projet de convention sur les armes chimiques a montré que la volonté politique, facilitée par un climat international favorable, peut permettre de surmonter les plus grands obstacles. Le succès ainsi remporté par la Conférence du désarmement est de bon augure pour la suite des initiatives de désarmement multilatéral.

Les tendances récentes montrent que de plus en plus les guerres sont le fait de peuples et non de pays. Et c'est dans ce contexte que le problème des armes conventionnelles doit être examiné de très près.*

* M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

M. Hohenfellner (Autriche)

Pendant la guerre froide, la participation internationale dans plusieurs zones de conflit a entraîné le transfert de quantités considérables d'armes conventionnelles dans différentes régions. En conséquence, beaucoup de pays se retrouvent avec des arsenaux considérables prêts à servir pour des conflits en cours ou des conflits à venir. En outre, l'évolution technique des armements et l'amélioration des équipements de déploiement ont renforcé considérablement une capacité de destruction déjà énorme. Aujourd'hui, la plupart des objectifs militaires peuvent être réalisés à l'aide d'armes classiques.

L'attention supplémentaire accordée à la question des armes classiques est venue à point. La résolution la plus chaudement débattue et négociée à la Première Commission l'année dernière était celle qui portait sur la transparence en matière d'armements, avec la création d'un registre universel non discriminatoire des transferts d'armements classiques sur le plan international. La transparence réalisée grâce à une participation universelle au Registre pourrait déboucher, nous l'espérons, sur une limitation des transferts d'armements. En outre, la Conférence du désarmement a reçu pour mandat d'examiner les problèmes ayant trait au transfert des techniques de pointe ayant des applications au domaine militaire et aux armes de destruction massive. Cela améliorera encore la transparence et, par conséquent, aidera à renforcer la confiance.

Malheureusement, la transparence et la confiance ne suffiront pas en soi à mettre fin aux exportations d'armements. Aussi longtemps que les industries maintiendront la même production que pendant la guerre froide, la surproduction résultante trouvera des débouchés. Ainsi, la nouvelle philosophie qui découle de la réduction des menaces perçues devrait avoir des répercussions sur les modes de production de nos industries nationales. Une redistribution des fonds alloués à l'industrie de la défense vers les industries civiles orientées vers l'avenir fera plus que compenser avant longtemps pour les pertes d'emploi passagères subies pendant la phase initiale de cette restructuration. Des options nouvelles en matière de production industrielle, complétées par une transparence et une confiance accrues sur le plan international, faciliteront peut-être les consultations entre les principaux exportateurs d'armes pour convenir d'une réduction coordonnée des transferts d'armes.

M. Hohenfellner (Autriche)

L'Autriche voudrait rendre hommage à la Commission du désarmement, qui a été capable de compléter, pendant sa session de cette année, ses travaux sur l'information objective en matière militaire. Ayant eu l'honneur de présider le premier Groupe de travail sur cette question à la Commission - à cette époque, on l'appelait encore Groupe consultatif -, je retire une grande satisfaction personnelle du succès des travaux sur ce point de l'ordre du jour. Le texte convenu sur les Directives et recommandations aux fins d'information militaire objective facilitera certainement les mesures de confiance à l'avenir. Le Traité sur les armes classiques en Europe a montré que le désarmement classique peut être traité efficacement dans un contexte régional. Dans le cadre d'arrangements régionaux, une réduction équilibrée des armes classiques - essentielle à la stabilité à un niveau plus bas d'armement - peut être réalisée.

Le nouveau Document de Vienne de 1992 introduit de nouvelles mesures de confiance et de sécurité pour une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe substantiellement élargie. Bien que des mesures pour accroître la confiance et la sécurité régionales ne puissent être mises en oeuvre universellement sans adaptation préalable, l'expérience acquise dans une région peut renforcer et étayer les efforts de maîtrise des armements et de désarmement d'autres régions. L'Autriche est convaincue que la possibilité de définir et de mettre en oeuvre des mesures appropriées pour accroître la confiance et la sécurité jouera un rôle décisif dans le succès de la diplomatie préventive à l'avenir.

Dans le cadre d'une approche globale de la sécurité internationale, la maîtrise des armements et le désarmement continuent de jouer un rôle essentiel. Grâce à un processus équilibré de désarmement, la menace est réduite sur les plans régional et mondial. En outre, la réduction ultérieure des industries de la défense libérera certaines ressources financières qui pourront être redistribuées pour réparer les dégâts écologiques causés par la production et les essais d'armes nucléaires et autres, pour mettre au point de nouvelles industries orientées vers l'avenir, et pour trouver des solutions durables à des problèmes mondiaux de plus en plus déstabilisants. Voilà suffisamment de bonnes raisons d'intensifier nos efforts pour tirer parti des circonstances politiques favorables et de poursuivre le mandat de cette Commission du désarmement.

M. HYLTEINIUS (Suède) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais en commençant féliciter M. Elaraby, un ancien collègue de Genève, de son accession à la présidence de cette importante commission. Sa grande connaissance des affaires de désarmement et sa vaste expérience des affaires des Nations Unies en font vraiment un président qualifié. Je suis certain que, sous sa direction compétente, nous obtiendrons des résultats très satisfaisants pendant la session de cette année.

Je félicite également le Vice-Président, qui assume présentement la présidence, et les autres membres du Bureau. C'est un plaisir particulier de voir M. Patokallio, un ami et un collègue nordique, présider la Commission. Je leur souhaite tout le succès possible dans leurs efforts.

Avant de passer au sujet de ma déclaration, je tiens également à exprimer la plus sincère sympathie de ma délégation aux victimes du tremblement de terre tragique qui a frappé l'Egypte avant-hier.

Depuis la session de l'année dernière de la Première Commission, le nouveau processus de désarmement, déjà si prometteur, s'est trouvé encore renforcé. Les engagements pris par les deux grandes puissances nucléaires de retirer et de détruire des catégories entières d'armes nucléaires, après des dizaines d'années d'accumulation nucléaire, ont contribué à définir un nouveau modèle de relations internationales. L'après-guerre froide a déjà ouvert la voie à des réalisations de grande portée comme le Traité de réduction des armes stratégiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité "Ciel ouvert". Somme toute, nous pouvons espérer voir un monde d'où les armes nucléaires auront été progressivement bannies.

A l'heure actuelle, nous faisons face à une situation internationale radicalement différente qui, si elle n'est pas nécessairement moins complexe, exige une nouvelle philosophie et de nouvelles initiatives. La communauté internationale doit s'adapter à ces changements radicaux et rechercher de nouvelles méthodes d'approche et de nouveaux accords concrets susceptibles d'aider à relâcher les tensions, à libérer des ressources pour un développement durable et à conduire à un monde plus sûr.

Le monde renouvelé, dont les racines plongent dans la vieille structure bipolaire, a engendré de grandes difficultés et de grandes souffrances dans de nombreuses régions du monde. La sécurité ne peut plus être vue seulement sous

M. Hyltenius (Suède)

un jour militaire. D'autres sources d'instabilité dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique sont maintenant considérées comme des menaces pour la paix et la sécurité internationales. Cela pose de nouveaux problèmes aux Nations Unies, en particulier au Conseil de sécurité. Il est vraiment encourageant de constater que le Conseil de sécurité a été en mesure d'assumer un rôle aussi décisif dans la politique mondiale.

Comme l'indique le plus récent Annuaire de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les dépenses militaires mondiales continuent de décroître. Cela est principalement dû au fait que les Etats-Unis et la Communauté des Etats indépendants ont réduit leurs dépenses militaires. Mais cette réduction des dépenses ne peut à elle seule améliorer les perspectives de désarmement et de paix.

Les menaces que posent la prolifération des armes de destruction massive et une accumulation excessive d'armes classiques sont concrètes et tiennent la première place de l'ordre du jour international en matière de sécurité et de désarmement. Les questions de prolifération sont susceptibles de dominer les préoccupations en matière de sécurité pour beaucoup de pays dans les prochaines décennies. Le Président Bush, dans sa déclaration à l'Assemblée générale, il y a quelques semaines, a présenté certaines propositions très constructives en ce qui concerne le désarmement. La Suède appuie, entre autres, l'idée de fournir une assistance technique aux Etats en vue de les encourager à promouvoir la non-prolifération et la destruction des armes de destruction massive.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, il est essentiel de renforcer une approche multilatérale et coopérative. La Conférence du désarmement a été créée pour répondre à la nécessité d'avoir une instance de négociation véritablement multilatérale. La façon dont elle s'acquittera de ses fonctions aura des conséquences pour la crédibilité et la confiance que l'on pourra placer en la Conférence en tant qu'instance unique et multilatérale de négociation sur le désarmement.

M. Hyltenius (Suède)

L'heureuse conclusion des négociations sur les armes chimiques a ouvert la voie à une ère nouvelle dans l'histoire des négociations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements. Elle donne une impulsion positive et bien nécessaire aux efforts visant à rechercher des solutions à la table des négociations aux problèmes auxquels fait face la communauté internationale tout entière. Après cette réussite, il faudra regarder d'un oeil nouveau l'ordre du jour et le programme de travail de la Conférence, ainsi que sa composition et autres questions connexes.

Une des premières exigences pour assurer le bon fonctionnement et la bonne orientation de la Conférence est que son ordre du jour porte sur des questions concrètes et que tous les Etats Membres soient préparés à traiter les questions de façon pragmatique et très sérieuse. L'interdiction des essais nucléaires demeure une question prioritaire. En outre, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, les assurances négatives concernant la sécurité et l'interdiction des attaques sur les installations nucléaires sont des questions d'actualité, comme d'ailleurs aussi le nouveau point concernant la transparence dans les armements. La structure de l'ordre du jour ne devrait pas être rigide. Il serait bon de regrouper certaines questions nucléaires à la fois pour qu'elles puissent rester à l'ordre du jour et aussi être traitées de façon plus flexible avec des questions spécifiques dans le cadre général.

La Conférence du désarmement se doit aussi d'être représentative de la communauté internationale. Ainsi, sa composition a été révisée plusieurs fois afin de refléter comme il se doit les nouvelles réalités politiques. Une fois de plus maintenant, nous sommes arrivés à un tournant et il nous faut réexaminer la composition de la Conférence du désarmement.

Dans ce contexte, nous nous félicitons tout particulièrement du fait que le Président de la Conférence du désarmement mène, au cours de la période intersessions, des consultations avec les membres et les observateurs à la Conférence concernant ces questions si importantes et qu'il fera rapport à la Conférence au début de sa session de 1993.

J'aimerais également suggérer que cette commission de l'Assemblée générale revoie la structure de son propre ordre du jour. Notamment, les

M. Hyltenius (Suède)

points relatifs aux questions nucléaires par exemple méritent peut-être que l'on considère leur regroupement. Une structure plus logique serait nécessaire.

Il n'y a pas si longtemps, la non-prolifération était synonyme de non-prolifération des armes nucléaires. Au cours des dernières années, il est devenu de plus en plus évident que la communauté internationale doit empêcher la prolifération non seulement des armes nucléaires mais de toutes les catégories d'armes de destruction massive.

La Suède a proposé que la Commission du désarmement des Nations Unies élabore des directives générales sur la non-prolifération, en mettant l'accent en particulier sur les armes de destruction massive. Une décision devrait être prise cet automne en vue de faire figurer cette question à l'ordre du jour de la Commission du désarmement. Il semble aussi à ma délégation que ce genre de directives serait utile tant en soi que pour les travaux de la Conférence du désarmement. Cette question serait donc bien à sa place à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Ayant mené à bien ses travaux sur le projet de Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, la Conférence du désarmement a soumis le document à l'Assemblée générale pour examen au cours de la présente session. C'est là un document historique véritablement unique, qui nous fournit le texte d'une convention globale, complète et vérifiable interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive.

La Suède figurera parmi les premiers signataires de la Convention sur les armes chimiques. Cette décision a été prise après une étude extrêmement attentive du projet de texte. Plusieurs des positions prioritaires de la Suède ne figurent pas dans le texte. Cependant, un traité multilatéral n'a guère de chances de refléter des positions purement nationales. C'est un document de consensus qui représente les vues d'un grand nombre d'Etats. La Suède est fermement convaincue que la Convention renforcera la sécurité de tous les Etats parties et que ses dispositions représentent un équilibre et un compromis que tous les pays devraient pouvoir accepter.

La Convention a un caractère véritablement non discriminatoire. Elle dépasse de loin la portée du Protocole de Genève de 1925. La Convention

M. Hyltenius (Suède)

réitère l'interdiction de l'emploi d'armes chimiques qui figurait dans ce protocole et la renforce encore davantage en n'acceptant aucunes réserves aux articles de la Convention. Elle interdit également l'emploi d'agents de lutte antiémeute en tant que moyens de guerre. En outre, les Etats parties reconnaissent l'interdiction de l'emploi d'herbicides en tant que moyen de guerre, telle que la traduisent les accords pertinents et les principes du droit international en la matière. Cette interprétation a été encore renforcée par la Déclaration finale de la deuxième Conférence d'examen des parties à la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (ENMOD) qui s'est tenue récemment à Genève.

Le régime de vérification prévu par la Convention réalise, de l'avis du Gouvernement suédois, un équilibre soigneusement étudié. Il accroît la confiance grâce à un système élaboré visant à vérifier le respect du traité. Il dissuade les contrevenants éventuels de ne pas respecter ses dispositions et en même temps protège les intérêts légitimes de sécurité nationale des Etats parties. Ainsi, des mesures peuvent être prises pour protéger les installations sensibles et empêcher la divulgation d'informations et de données confidentielles sans rapport avec la Convention. Elle donne aux Etats parties le droit de demander qu'une inspection par mise en demeure soit menée par l'Organisation internationale. Encore une fois, grâce à l'équilibre que j'ai mentionné tout à l'heure, la Convention assure également aux Etats parties le droit que les inspections s'effectuent de la manière la moins intrusive possible afin d'assurer la protection des intérêts légitimes de la sécurité nationale.

La Convention sur les armes chimiques contient en outre une obligation de déclarer les installations de l'industrie chimique nationale et elle prévoit des inspections de routine de ces installations par l'Organisation.

Au mois d'août, l'Ambassadeur australien à la Conférence du désarmement a déclaré au nom des membres du Groupe de l'Australie que le renforcement de la sécurité mondiale qui découlera de la mise en oeuvre effective de cette convention devrait s'accompagner d'une coopération accrue entre les Etats. La Suède, en tant que pays largement dépendant du commerce mondial, se félicite de cette coopération accrue.

M. Hyltenius (Suède)

Le Gouvernement suédois lance un appel à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils signent et ratifient cette importante convention afin que toute une catégorie d'armes de destruction massive soit maintenant mise hors la loi.

Depuis des années, la Suède a critiqué la Convention sur les armes biologiques parce qu'elle ne contenait pas de dispositions visant à assurer son application et à dissuader ceux qui pourraient vouloir ne pas la respecter. Il est de la plus haute importance de disposer d'une analyse technique et scientifique des mesures de vérification possibles maintenant que tous les Etats parties à la Convention sur les armes biologiques auront à étudier à l'avenir des mesures de vérification spécifiques conformément aux termes de la Convention. Un pas important vers l'établissement d'un tel régime a été franchi avec la création du Groupe d'experts gouvernementaux. Lors de sa première réunion, le Groupe a réussi à identifier une liste de mesures de vérification possibles. A sa prochaine réunion, prévue en novembre de cette année, le Groupe commencera à évaluer et à examiner ces mesures, séparément ou en groupe, conformément à son mandat. D'ici la fin de 1993, le Groupe fera rapport sur ses conclusions. La Suède continuera à participer et à contribuer activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux.

Comme on l'a fait remarquer à diverses reprises, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire des efforts déployés pour empêcher la prolifération des armes nucléaires. Vingt-deux ans après son entrée en vigueur, il continue de susciter un appui international accru. Avec l'accession récente de la Chine et de la France au Traité, tous les Etats dotés d'armes nucléaires et les membres permanents du Conseil de sécurité sont maintenant parties au Traité. Il est encourageant de voir que les Etats nouvellement indépendants considèrent ce traité comme étant d'une grande importance. Pour plusieurs pays, l'un de leurs premiers engagements internationaux a été de devenir partie au Traité. Ceci est de toute évidence très encourageant et prouve que le principe de non-prolifération des armes nucléaires est un principe fermement établi du comportement international.

M. Hyltenius (Suède)

Bien que le TNP ait maintenant plus de 150 signataires, il n'a pas encore gagné l'adhésion universelle. La Suède invite donc instamment tous les Etats à devenir parties au Traité et espère une extension aussi longue que possible du Traité au-delà de 1995.

Les vues de la Suède sur l'interdiction complète des essais nucléaires sont bien connues. Nous croyons fermement qu'une interdiction complète de ces essais constitue le moyen le plus efficace d'assurer un véritable désarmement nucléaire. Il reste de fait qu'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit vérifiable serait un instrument important de lutte contre la prolifération des armes nucléaires et contribuerait à promouvoir une évolution vers un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Hyltenius (Suède)

Les Etats-Unis et la Fédération de Russie ont décidé de réduire considérablement leurs forces nucléaires. La Suède espère sincèrement que cette tendance se poursuivra et que la voie vers un désarmement nucléaire irréversible sera ouverte. Nous avons, en outre, été témoins d'une diminution progressive du nombre d'essais nucléaires dans le monde. La Suède se félicite des décisions prises par la Russie et la France de cesser temporairement tous les essais d'armes nucléaires et elle espère que ces moratoires seront prolongés. Nous demandons, en particulier, la fermeture immédiate des installations d'essai dans les régions où l'environnement est particulièrement sensible. Nous nous félicitons également de la décision prise récemment par les Etats-Unis d'imposer un moratoire. Nous espérons que cette récente évolution des faits conduira à une interdiction totale des essais nucléaires.

Le cas de l'Iraq montre que l'adhésion au Traité sur la non-prolifération ne suffit malheureusement pas, en elle-même, à empêcher les Etats d'obtenir des capacités nucléaires. La communauté internationale doit travailler à faire en sorte que les pays qui adhèrent au Traité l'appliquent tant dans l'esprit que dans la lettre. Les garanties de sécurité doivent être améliorées et l'Agence internationale de l'énergie atomique doit être renforcée davantage.

On doit aussi noter, dans ce contexte, que les zones exemptes d'armes nucléaires convenues par tous les Etats des régions intéressées représentent une importante mesure de confiance puisqu'elles favorisent la non-prolifération en général.

L'interdiction d'attaquer des installations nucléaires est une autre question de grande importance dans le domaine nucléaire. Les efforts déployés pour faire face à ce problème de la façon la plus efficace possible doivent continuer.

Il est d'une importance capitale que les efforts de la communauté internationale visant à assurer le désarmement nucléaire se poursuivent avec autant de vigueur. Il faut, en outre, accorder une plus grande attention aux dangers de l'accumulation excessive et déstabilisante d'armes classiques. La guerre du Golfe a largement démontré les conséquences tragiques d'une accumulation effrénée d'armements, particulièrement dans les régions où la

M. Hyltenius (Suède)

tension règne. Les exportateurs aussi bien que les importateurs d'armes doivent faire preuve de modération. De même, le secret et les malentendus doivent faire place à la transparence et à la confiance. Dans ce contexte, la Suède s'est portée coauteur, l'année dernière, du projet de résolution sur la "Transparence dans le domaine des armements".

Il est encourageant de constater que le Registre des armes classiques des Nations Unies a maintenant été créé et qu'un groupe d'experts a mis au point un rapport de consensus soumis par le Secrétaire général à la présente session de l'Assemblée générale. D'autres mesures importantes ont donc été prises en vue de promouvoir la transparence dans le domaine des armements. Le Gouvernement suédois continuera à s'intéresser activement à cette question. Il invite instamment tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à contribuer au fonctionnement efficace du Registre en fournissant toutes les informations pertinentes conformément à la résolution.

La résolution a également prié la Conférence du désarmement d'étudier, entre autres, la question de l'accumulation excessive et déstabilisante d'armements, y compris de la fourniture et de l'entreposage de matériel militaire grâce à la production nationale, et d'élaborer des moyens d'augmenter l'ouverture et la transparence dans ce domaine. Comme l'indique le rapport de cette année de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale, la Conférence, au cours de sa session 1992, a étudié ces questions au cours d'une série de séances officielles dans le cadre du point "Transparence dans le domaine des armements" de son ordre du jour. L'examen préliminaire de ce point de l'ordre du jour a constitué une bonne base pour la poursuite du travail de la Conférence dans ce domaine en 1993. Ces questions devront cependant être traitées, à l'avenir, dans le cadre plus officiel d'un comité spécial.

Une étape encourageante vers l'augmentation de la transparence dans le domaine militaire a été franchie plus tôt cette année à la séance de fond de la Commission du désarmement des Nations Unies. La Commission a adopté un ensemble d'importants principes directeurs et de recommandations visant à obtenir des informations objectives sur les questions militaires. Ces directives établissent la responsabilité qu'ont tous les Etats de fournir de

M. Hyltenius (Suède)

l'information objective sur les questions militaires, ainsi que leur droit d'accès à de telles informations. Elles établissent en outre que, à titre d'importante mesure pour accroître la confiance, le fait de fournir des informations objectives sur les questions militaires peut promouvoir l'amélioration du climat politique entre les Etats intéressés, ce qui, réciproquement, peut encourager le transfert d'informations. La Commission du désarmement recommande, entre autres, que le Registre des armes classiques des Nations Unies soit géré et développé davantage sur la base de la résolution pertinente de l'Assemblée générale et du processus établi dans cette résolution.

L'Assemblée générale, à la présente session, examinera deux projets de résolution concernant le rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement du Registre des armes classiques des Nations Unies et les "Directives et recommandations pour une information objective sur les questions militaires." Le Gouvernement suédois espère que ces deux projets de résolution recevront le plus grand appui possible. Ils constituent, à notre avis, des éléments importants dans les efforts déployés par la communauté internationale pour régler la question de l'accumulation excessive et déstabilisante d'armements. Ils devraient favoriser l'ouverture et la transparence dans le domaine militaire et ainsi contribuer à l'accroissement de la confiance entre les Etats et à un monde plus pacifique et plus sûr.

Les réalisations dans le domaine du désarmement au cours des dernières années, les réductions importantes des arsenaux nucléaires et le projet de convention sur les armes chimiques, en particulier, sont remarquables et montrent clairement les profonds changements qui se sont produits dans le climat international. Nous devons poursuivre sur cette lancée. De nombreuses tâches concrètes nous attendent, dont un traité global d'interdiction des essais, un système de vérification pour la Convention sur les armes biologiques, des mesures destinées à faire cesser la prolifération des armes de destruction massive et une plus grande transparence dans le domaine des armements. Tout progrès réalisé dans ces domaines contribuera à accroître graduellement la confiance et à ouvrir la voie à un désarmement réel.*

* Le Président assume à nouveau la présidence.

M. KARHILO (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole à cette commission sous votre présidence. Je sais, par expérience personnelle, le rôle actif et constructif que vous avez joué pour promouvoir le désarmement à titre de représentant de l'Egypte à la Conférence du désarmement à Genève et que vous jouez maintenant ici à New York. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection.

Permettez-moi aussi d'exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple finlandais, nos plus profondes condoléances au peuple et au Gouvernement égyptiens pour les terribles pertes qu'ils ont subies à la suite du tremblement de terre qui a dévasté le pays il y a deux jours.

L'année a été bonne pour le désarmement. Les négociations autour de la Convention sur les armes chimiques ont abouti. Le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (Traité START) est en voie d'être appliqué de manière multilatérale. A titre de suivi, des réductions unilatérales encore plus importantes ont été annoncées par les Présidents Bush et Eltsine. La politique du libre survol des territoires devient une réalité. Nous nous acheminons, grâce à des moratoires unilatéraux, vers l'élimination des essais nucléaires. Au titre du Document de Vienne de 1992, un nouvel ensemble complet de mesures de confiance et de sécurité est en train d'être mis en place, de l'Atlantique à l'Oural. Comme convenu au sommet de Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, une nouvelle tribune de la sécurité européenne a été créée.

M. Karhilo (Finlande)

Après 25 ans, le Traité de Tlatelolco commence à tenir sa promesse de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine. Avec l'accession de l'Afrique du Sud et de ses voisins au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la perspective d'une Afrique dénucléarisée semble plus favorable que jamais.

Même si cette évolution positive ne doit pas laisser aller à la satisfaction, il faut l'apprécier. C'est un véritable pas en avant vers un monde plus sûr.

Cependant, il est tragique de noter que la réduction des tensions mondiales a libéré des tensions régionales et intérieures refoulées. Des guerres classiques, des destructions insensées et des violations massives des droits de l'homme réapparaissent en Europe sous l'étiquette de "purification ethnique". Une combinaison mortelle de haine explosive et d'excès d'armes cause des souffrances sans nom à des millions d'habitants de l'ancienne Yougoslavie, du Caucase et de la Somalie. Une leçon à en tirer est claire : il faut dès le début intégrer le désarmement à la diplomatie préventive, au rétablissement de la paix et au maintien de la paix exercés par les Nations Unies et les organismes régionaux.

Même dans cet environnement de l'après-guerre froide, les problèmes mondiaux demeurent. La non-prolifération des armes de destruction massive est au nombre de nos priorités. D'après l'expérience faite récemment, il faut être plus vigilant et agir rapidement sur le plan international. Les proliférateurs en puissance ne devraient pas oublier ce que le Conseil de sécurité, à une séance tenue au plus haut niveau en janvier dernier, a déclaré pour la première fois et en termes clairs : la prolifération de toutes les armes de destruction massive constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le projet de convention sur les armes chimiques jouera un rôle décisif dans l'élimination à tout jamais d'une catégorie d'armes de destruction massive. En ce qui concerne les armes biologiques, la Convention de 1972 devra être renforcée, notamment en ce qui concerne la vérification. La Finlande participe activement aux efforts déployés dans ce sens.

Quant à la non-prolifération nucléaire, la pierre angulaire de tous les efforts internationaux est toujours le Traité sur la non-prolifération. Ce

M. Karhilo (Finlande)

traité est sur le point de devenir universel. Le fait que tous les cinq membres permanents du Conseil de sécurité y sont parties est particulièrement heureux. Nous invitons les rares pays qui ne l'ont pas encore fait à s'y joindre. Notre objectif à la Conférence sur le Traité de non-prolifération de 1995 est une reconduction indéfinie du Traité.

Une destruction massive peut être réalisée avec les moyens les plus modestes. L'année dernière, c'est avec horreur que le monde a vu brûler des puits de pétrole au Koweït que l'Iraq avait incendiés délibérément - l'incendie ayant servi de moyen de guerre. Les effets sur l'environnement de ces incendies sont de très longue durée, très généralisés et très graves. La question de la protection de l'environnement en période de conflit armé doit être examinée avec une nouvelle urgence. Il est manifestement nécessaire de s'attaquer comme il convient au problème que pose la guerre menée contre l'environnement avec de faibles moyens techniques, comme celle qui a été menée en 1991, pendant la guerre du Golfe. Si la chose est possible grâce à des instruments internationaux existants, tant mieux.

Pas plus tard que le mois dernier, la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles a été réexaminée par les Etats parties. La Finlande est heureuse que la deuxième Conférence d'examen ait convenu que la portée de cette convention s'étendait à toutes les techniques de modification de l'environnement dont les critères de définition correspondent à ceux de la Convention. Le fait que les herbicides, qui doivent certainement être considérés comme des outils de guerre ayant de faibles moyens techniques, soient notamment mentionnés à cet égard est également utile.

Il faut toutefois que la portée et l'application de cette convention soient plus claires. La Convention prévoit un mécanisme grâce auquel cette clarté est possible. La Finlande et les autres pays nordiques ont déjà fait connaître leur position sur cette question. Dans la déclaration qu'ils ont faite à la Sixième Commission il y a deux semaines, les pays nordiques ont leur l'opinion selon laquelle il était souhaitable que le Comité consultatif d'experts donne des éclaircissements en vertu de cette convention. Au cours de cette session de l'Assemblée générale, la Finlande s'entretiendra avec

M. Karhilo (Finlande)

d'autres Etats parties intéressés au sujet du suivi de la deuxième Conférence d'examen.

C'est à cette session que l'Assemblée générale avalisera une réalisation historique dans le domaine du désarmement. Le processus qui a abouti au projet de convention sur les armes chimiques a duré plus de 20 ans. Mieux vaut tard que jamais - même si nous sommes convaincus que l'option était "maintenant ou jamais". Il fallait saisir le moment, et il l'a été. L'heureuse issue a été le résultat de la volonté de toutes les délégations. Il serait toutefois injuste de ne pas souligner le rôle décisif joué par l'Ambassadeur Ritter von Wagner, d'Allemagne, en fin de parcours. En tant que Président, il avait les qualités requises : une volonté inébranlable de convaincre tout le monde - non seulement une vaste majorité, mais chacun d'entre eux - d'adhérer à cet accord. La Finlande tient à féliciter très chaleureusement et lui et ses collaborateurs pour leur excellent travail.

Le projet de convention sur les armes chimiques est un véritable jalon dans les efforts de désarmement internationaux. Non seulement il interdit toute une catégorie d'armes de destruction massive, mais il prévoit l'élimination des arsenaux existants et interdit qu'il en soit créé d'autres grâce à des dispositions de vérification ambitieuses et approfondies sans précédent dans le cas d'un traité multilatéral. Et le régime d'ensemble est équilibré. Il exige, d'une part, qu'il soit efficace et objectif et d'autre part, qu'il soit non discriminatoire.

Le caractère décisif du projet de convention sera celui de l'adhésion. L'objectif est l'universalité. Les avantages au niveau de la sécurité mondiale et régionale dépendent en grande partie de la portée de l'adhésion. Si un détenteur puissant n'adhère pas à la Convention la fin de celle-ci pourrait s'ensuivre. Tout détenteur connu ou soupçonné ou tout aspirant n'y adhérant pas pourrait la saper sur le plan régional.

Dans des régions comme le Moyen-Orient, il sera peut-être nécessaire de prendre des dispositions particulières en dehors de la Convention pour assurer une adhésion généralisée à celle-ci. Une déclaration commune des Etats régionaux concernant leur intention de devenir Etats parties pourrait être un point de départ. Des problèmes non liés à la Convention, si sérieux soient-ils, ne devraient pas peser sur la Convention ou servir à dissimuler un refus de ses dispositions.

M. Karhilo (Finlande)

Il est encourageant de noter que le projet de résolution concernant le projet de convention sur les armes chimiques sera parrainé par un nombre record de pays. Nous demandons instamment à ceux qui ne l'ont pas encore fait de la parrainer. Compte tenu du soutien généralisé déjà évident à cette commission, il serait bon que le projet de résolution en question soit adopté par consensus. Il va sans dire que, dans tous les cas, l'Assemblée générale adressera un ferme message à ceux qui en ont besoin pour leur faire entendre que la communauté internationale accepte dans son ensemble le projet de convention. La Finlande est convaincue que le projet de convention sur les armes chimiques renforcera la paix et la sécurité internationales. La Convention deviendra l'étalon pour juger tous les pays, qu'ils soient ou non parties.

M. Karhilo (Finlande)

La conclusion de la Convention sur les armes chimiques a mis fin à une époque dans l'histoire des efforts internationaux de désarmement. Les transformations profondes dans la politique mondiale ont certainement facilité l'issue des travaux dans le cas des armes chimiques, mais leurs vastes conséquences se sont fait sentir dans une large mesure en dehors des salles où se sont déroulées les négociations diplomatiques sur le désarmement international pendant les 15 dernières années.

Le moment est venu maintenant d'ouvrir les portes et de laisser entrer l'air frais du changement. L'heure est venue d'évaluer les conséquences de la disparition de l'ordre ancien et de voir si le programme de désarmement international et le mécanisme créé en 1978 peuvent aider à relever les nouveaux défis d'une nouvelle époque.

Il est indispensable notamment de regarder de plus près la Conférence du désarmement. Elle existe, après tout, pour négocier en notre nom à tous, même si nous n'en sommes pas tous membres.

Nous sommes satisfaits de voir que les examens de conscience ont commencé au sein de la Conférence même. Et c'est une bonne chose. En dernière analyse, c'est la Conférence qui devra se réformer elle-même. En tant qu'observateur ayant toujours porté un intérêt très vif à la Conférence du désarmement, je voudrais faire les remarques suivantes.

Nous vivons maintenant dans un monde où les menaces à la sécurité sont à la fois diffuses et différentes. Les anciennes préoccupations de sécurité, telles que la prolifération, ont acquis des dimensions et une urgence nouvelles. De nouvelles préoccupations, telles que la sécurité dans la manutention, le stockage et le démantèlement de grandes quantités d'armes nucléaires, ont surgi. Comme pendant la guerre froide, les pays les plus directement intéressés et affectés pourront peut-être eux-mêmes obtenir de bons résultats sur le plan mondial. Malgré tout, la nature même de nombre de préoccupations nouvelles exige qu'elles soient abordées avec une participation plus large. Autrement, les résultats pourraient être aléatoires. Il importe de donner à tous les Etats qui peuvent ou veulent contribuer à ces efforts, la possibilité de le faire. L'idée d'ouvrir la Conférence du désarmement à tous les Etats qui demandent à en être membres nous semble mériter d'être poursuivie énergiquement.

M. Karhilo (Finlande)

En même temps, les travaux de la Conférence doivent être focalisés très soigneusement. Le fait qu'il a fallu plus de 20 ans pour parvenir à une Convention sur les armes chimiques n'est pas un succès. A l'avenir, la communauté internationale serait mieux servie par des efforts intensifs portant sur un nombre limité de questions qui intéressent la sécurité immédiate, que par des négociations quasi éternelles sur des conventions d'une complexité excessive, ou sur des questions ésotériques pour lesquelles il n'est ni possible ni véritablement nécessaire de faire des progrès.

La question la plus importante qui reste à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement est l'interdiction des essais nucléaires. Les travaux sont en bonne voie. Les aspects techniques qui font obstacle à la vérification peuvent être surmontés. Les obstacles politiques s'effondrent. Un traité devrait être maintenant négocié sans aucun autre retard ou examens inutiles d'autres options.

Entre-temps, les moratoires unilatéraux devraient continuer. Nous demandons à la Russie et à la France de reconduire les leurs avant la fin de l'année et à la Chine de commencer à prendre note de la modération dont ont déjà fait preuve les autres Etats dotés d'armes nucléaires.

La reprise éventuelle d'essais nucléaires à Novaya Zemlya inquiète tout particulièrement la Finlande et les autres pays nordiques. Le fragile environnement de l'Arctique ne devrait pas être compromis aux fins d'avantages militaires douteux.

Si la Conférence du désarmement en tant qu'organe de négociations mérite une attention particulière, les autres composantes de l'appareil international du désarmement et leurs programmes ne devraient pas échapper à un examen critique. Un grand ferment se fait sentir à l'Organisation des Nations Unies alors qu'elle approche de son cinquantième anniversaire. La réforme est dans l'air.

Le désarmement, compris dans ses grandes lignes, doit jouer un rôle clef au service de la paix, qu'il s'agisse de diplomatie préventive, de maintien ou de consolidation de la paix après les conflits. Les négociations traditionnelles sur le désarmement sont un élément de dissuasion dans les conflits. D'après l'expérience tirée des événements survenus récemment dans

M. Karhilo (Finlande)

le monde le désarmement peut servir le maintien et la consolidation de la paix de plusieurs façons, à commencer par le déminage, l'échange de données et les inspections jusqu'aux retraits d'armes, à la démobilisation et à la conversion.

L'expérience récente tend à prouver également que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle efficace dans l'identification et la destruction des armes de destruction massive. Les activités de la Commission spéciale des Nations Unies pourraient servir à orienter d'autres innovations au cas où il serait demandé à la communauté internationale de mener à l'avenir des opérations similaires.

L'ONU a également pris d'importantes mesures pour parvenir à une plus grande transparence dans les questions militaires. La Finlande appuie sans réserve le système d'information sur les budgets militaires et la tenue du nouveau Registre sur les armes classiques.

Toutefois, l'ordre du jour des Nations Unies sur le désarmement, notre principale préoccupation ici, ne dit rien de l'évolution et des possibilités passionnantes qu'offre l'époque de l'après-guerre froide. L'heure est venue d'élaborer un nouvel ordre du jour pour une ère nouvelle.

L'époque était suffisamment particulière en 1978 pour que l'Assemblée générale convoque sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. L'époque actuelle est peut-être suffisamment particulière pour nous inciter à réfléchir à l'éventualité d'une première session extraordinaire consacrée au désarmement de l'après-guerre froide.

On répète depuis longtemps que l'ONU doit jouer un rôle central dans les efforts de désarmement international. Ce mantra traduit les aspirations plutôt que la réalité. L'ONU a maintenant l'occasion unique de jouer un rôle central dans le désarmement, si les Etats Membres le veulent. Je suis certain qu'ils le veulent. La guerre froide n'est plus qu'un douloureux souvenir. Les choses devraient être différentes maintenant.

M. O'SULLIVAN (Australie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Votre longue expérience de la diplomatie multilatérale fait de vous la personne la mieux à même de s'acquitter du poste à responsabilités que vous occupez, et je puis vous assurer que la délégation australienne vous appuiera sans réserve.

M. O'Sullivan (Australie)

Je tiens également à exprimer la sympathie du Gouvernement australien et de notre délégation aux victimes de la tragédie du tremblement de terre qui s'est produit récemment au Caire.

Je voudrais également rendre hommage et à notre collègue et ami de Genève, l'Ambassadeur Beresetegui, qui a grandement contribué aux travaux de la session de cette année de la Conférence du désarmement, et à M. Davinic et à M. Kheradi, dont les efforts nous sont toujours si précieux.

M. O'Sullivan (Australie)

Depuis la dernière séance de la Première Commission tenue dans les derniers mois de 1991, la fin de la guerre froide n'a cessé d'entraîner divers changements dans l'environnement en matière de sécurité internationale. Les changements les plus impressionnants ont été la disparition de l'Union soviétique et le déclenchement de guerres ethniques furieuses dans l'ex-Yougoslavie. Ce qui est moins impressionnant mais non moins profond, c'est le fait que de nombreux gouvernements réévaluent constamment leur politique étrangère pour s'adapter au nouvel environnement et à ses incidences directes sur leur sécurité nationale. L'année écoulée semble avoir fait naître un nouvel esprit qui permet de croire que la sécurité internationale s'est améliorée du fait des réductions radicales des tensions entre les superpuissances et de la réduction de leurs arsenaux nucléaires qui en a découlé. Cependant, il reste à résoudre de nombreux problèmes difficiles et dangereux en matière de sécurité, alors que de nouveaux problèmes sont apparus.*

Dans l'ensemble, l'année 1992 a été notable dans les domaines de la sécurité, de la maîtrise des armements et de la politique du désarmement. Nous nous sommes félicités des mesures visant à arrêter et à inverser la course aux armes nucléaires. L'Australie se félicite en particulier de la réduction considérable du volume et de la configuration des arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de la Russie, notamment de l'accord conclu à la réunion au sommet tenue en juin de cette année en vue d'apporter de nouvelles réductions importantes à partir de maintenant et jusqu'en l'an 2003. Nous reconnaissons certes la complexité du processus de destruction et de démantèlement, mais nous espérons des réductions encore plus importantes. Nous nous félicitons également de la diminution des essais nucléaires et notons avec satisfaction que la France, la Russie et les Etats-Unis ont maintenant déclaré des moratoires. A l'instar des orateurs qui nous ont précédés ce matin, nous souhaiterions que ces moratoires se poursuivent indéfiniment, et nous comptons que la Conférence du désarmement engagera des négociations sur un traité qui permette de codifier une interdiction de tous ces essais nucléaires de façon permanente et dans tous les environnements.

* M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

M. O'Sullivan (Australie)

Des mesures importantes ont été prises en vue de renforcer le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), mais il reste beaucoup à faire. En outre, des mesures qui s'imposaient depuis longtemps ont été prises pour renforcer les contrôles des exportations nucléaires et pour créer des garanties intégrales devenant la norme internationale pour la fourniture de matériel militaire.

A l'échelon régional, un certain nombre d'événements positifs se sont produits au cours de l'année écoulée. L'Afrique du Sud a mis au point les accords de garanties au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). A la suite des accords importants intervenus entre l'Argentine et le Brésil, les membres du Traité de Tlatelolco ont commencé à travailler à l'entrée en vigueur du Traité. L'Ukraine, le Bélarus et le Kazakhstan ont pris l'engagement important d'adhérer au TNP en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires, et nous prions instamment les autres nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer aussi au TNP.

Un dialogue sur la maîtrise des armements est engagé entre les parties au processus de paix au Moyen-Orient, qui est une mesure fondamentale vers la solution des problèmes de sécurité dans la région. Cependant, nous restons profondément préoccupés par le fait que l'Iraq ne respecte ni les accords de garanties de l'AIEA ni les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, et nous le prions instamment de se conformer à la lettre et à l'esprit de ses obligations internationales.

La péninsule coréenne a également connu certains événements positifs. Nous avons été encouragés par le fait que la République démocratique populaire de Corée a conclu, quoique tardivement, un accord de garanties avec l'AIEA et accepté les inspections de l'Agence, quoique le processus ne soit pas encore achevé. L'Australie compte que la République démocratique populaire de Corée mettra en oeuvre promptement et intégralement l'accord de garanties. Une autre mesure cruciale propre à instaurer un climat de confiance dans la région de l'Asie septentrionale sera la création d'un régime d'inspection bilatérale efficace entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.

M. O'Sullivan (Australie)

Le processus de désarmement prudent mais important qui a été entrepris dans la péninsule de Corée permet d'espérer que d'autres progrès seront réalisés en ce qui concerne d'autres questions névralgiques restées insolubles jusqu'à présent dans la vaste sphère intéressant l'Australie, notamment dans le sous-continent. Nous avons été encouragés par certains signes récents, notamment dans la déclaration commune faite par l'Inde et le Pakistan sur les questions se rapportant aux armes chimiques, selon lesquels certaines questions bilatérales ayant des incidences régionales et mondiales importantes sont examinées avec une nouvelle détermination et en tenant compte des possibilités nouvelles qu'offre l'environnement international actuel. Nous espérons que cette évolution aboutira à un dialogue plus énergique sur les questions nucléaires entre l'Inde et le Pakistan en vue d'éliminer les risques d'une course aux armements nucléaires en Asie du Sud.

En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, l'Australie se félicite du fait que les questions de sécurité qui sont un souci commun pour divers pays soient de plus en plus examinées au niveau régional. Dans une certaine mesure, l'expérience que nous avons acquise en faisant face ensemble - et nous continuerons d'agir ainsi - aux questions épineuses, comme nous l'avons fait pour aider le peuple cambodgien à instaurer la paix dans son pays, a sensibilisé l'Australie et ses collègues régionaux aux possibilités de dialogue, de solutions multilatérales et de mesures concrètes propres à instaurer la confiance propice à l'examen de ces questions. Compte tenu de la situation actuelle, les régions et les sous-régions pourraient contribuer à la solution d'importantes questions régionales que la communauté internationale n'avait pas réglées et qu'elle avait laissées de côté alors qu'elle cherchait à assurer un vaste équilibre entre les superpuissances. Le processus prévoit d'abord un dialogue en vue d'encourager les Etats d'une région donnée à élaborer sur un pied d'égalité une politique de sécurité pertinente et adaptée à leurs besoins. Voilà le genre de dialogue sur la sécurité auquel l'Australie est attachée dans sa région immédiate, et nous espérons qu'il viendra à maturité dans les années prochaines.

L'Australie estime que le processus de désarmement mondial et multilatéral a de bonnes chances d'être repris et développé aux niveaux régional et sous-régional. La mise au point de cadres appropriés et authentiquement régionaux ne risque pas d'être entravée par l'absence de

M. O'Sullivan (Australie)

modèles propres aux circonstances et aux besoins régionaux. La conférence postministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), par exemple, est devenue une instance très utile pour le dialogue en matière de sécurité régionale, rassemblant les pays de l'ANASE, six autres Etats d'Asie et du Pacifique et le représentant de la Communauté européenne. Une vaste gamme de composantes sont offertes tant par les régimes internationaux multilatéraux que par les accords de sécurité dans d'autres régions. L'Australie est donc fortement désireuse de voir considérer une approche locale des questions de sécurité régionale.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance de contenir la prolifération des armes nucléaires pour assurer la sécurité internationale. A ce jour, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'est révélé extrêmement efficace pour ce faire, et l'Australie fera en sorte qu'en 1995 il soit prorogé indéfiniment. Nous comptons participer activement au processus de la commission préparatoire qui sera lancé conformément à un projet de résolution devant être adopté à la présente session de l'Assemblée générale.

Au cours de l'année écoulée, des progrès pour éliminer la menace d'armes de destruction massive n'ont pas été réalisés dans le seul domaine nucléaire. Un pas historique en avant a été fait vers la conclusion de la Convention sur les armes chimiques. Au nom du Gouvernement australien, je tiens à dire officiellement combien nous avons apprécié la façon dont l'Ambassadeur von Wagner, de l'Allemagne, a dirigé le Comité spécial des armes chimiques de la Conférence du désarmement. L'Australie a été, bien entendu, parmi les premiers à se porter auteur de la résolution entérinant la Convention, et nous espérons que la Commission et l'Assemblée l'adopteront par consensus. L'Australie prie instamment tous les Etats d'appuyer cette résolution et de se réunir à Paris en janvier prochain pour la signer, puis ensuite, de commencer à travailler au sein de sa commission préparatoire.

L'Australie a examiné plus à fond comment le Traité pourrait être mis en oeuvre de la manière la plus efficace et recevoir le plus large appui. Nous pensons qu'il faut déployer des efforts soutenus pour inciter les gouvernements de toutes les tendances politiques, dans toutes les régions, à oeuvrer dans le cadre de la Convention, pour la rendre ainsi véritablement internationale.

M. O'Sullivan (Australie)

Nous entendons poursuivre nos efforts dans ce sens en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique Sud. Le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, le sénateur Evans, a assuré les pays de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique Sud du concours que l'Australie est prête à leur apporter dans la mise en oeuvre de la Convention. Nous allons bientôt débattre avec nos amis de la région de la façon de mettre en vigueur le plus tôt possible la Convention dans notre région afin de renforcer la position très ferme que la région a déjà adoptée contre ces armes.

Nous pensons qu'il sera également nécessaire de s'adresser à l'industrie pour veiller à ce que le fragile équilibre réalisé dans la Convention entre la sécurité politique et militaire, d'une part, et l'encouragement apporté au commerce, d'autre part, puisse être maintenu. Nous nous félicitons des nombreuses déclarations d'appui à l'égard de la Convention émanant d'associations de pointe de l'industrie chimique. A notre avis, la commission préparatoire et le secrétariat technique provisoire devront encore déployer des efforts pour mieux faire comprendre au public les avantages que présente la Convention et veiller à ce que leurs espoirs d'une plus grande coopération économique et technique se réalisent. Il est évident que le secrétariat technique provisoire devra s'acquitter d'une lourde tâche sur le plan administratif et institutionnel.

Lors de la dernière Assemblée générale, l'Australie avait suggéré que, une fois la Convention conclue, les chefs des secrétariats nationaux de la Convention sur les armes chimiques se réunissent le plus rapidement possible. Aujourd'hui, nous leur réitérons cette proposition. Nous pensons que, dans le courant du premier semestre de 1993, le secrétariat provisoire de l'organisation sur la prévention des armes chimiques devrait être en mesure de convoquer cette réunion en même temps qu'une réunion plénière de la commission préparatoire. Cette réunion permettrait de veiller à la mise en oeuvre homogène de la Convention et d'indiquer aux Etats les difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans l'application des conditions de la Convention. Cette réunion permettrait également d'identifier l'aide appropriée à apporter à tout Etat signataire qui en exprimerait le souhait.

M. O'Sullivan (Australie)

Alors que nous en sommes à la phase de mise en oeuvre de la Convention, l'Australie tient à souligner à nouveau la nécessité d'une coopération régionale, car les avantages politiques, commerciaux et de sécurité découlant de la Convention apparaîtraient plus clairement dans un cadre régional. L'Australie juge également nécessaire de respecter scrupuleusement le calendrier prévu pour la destruction des armes chimiques, de façon que les obligations fondamentales énoncées dans la Convention soient honorées : ceux qui possèdent des armes chimiques les détruiront; ceux qui n'en possèdent pas n'en acquerront pas. Et, ainsi, nous aurons un monde exempt d'armes chimiques.

La réalisation de la Convention sur les armes chimiques est de bon augure pour la sécurité nationale, régionale et internationale. En effet, il est possible d'espérer une diminution du niveau de ces armes, ce qui serait un exemple concret et utile de limitation des armements et de désarmement. Elle est de bon augure aussi parce qu'elle crée un précédent. Nous disposerons d'un modèle de coopération dans des domaines très sensibles liés à la sécurité nationale, grâce auquel nous verrons qu'il est possible d'assurer une vérification tout en garantissant une plus grande coopération économique et commerciale à tous les Etats qui souhaiteraient adhérer à la Convention.

La conclusion de la Convention sur les armes chimiques soulève la question de l'amélioration de l'efficacité et du rendement de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi l'Australie se réjouit que le Président de la Conférence, l'Ambassadeur de la Belgique, M. Servais, mène des consultations relatives à la composition, à l'ordre du jour, et aux méthodes de travail de la Conférence du désarmement. J'aimerais faire à propos de ces questions les commentaires suivants.

La composition est une question très importante. Le représentant de la Finlande a été très clair à cet égard. Il ne nous semble pas que l'on puisse répondre simplement à cette question, comme le prouvent les années pendant lesquelles nous avons cherché à nous mettre d'accord sur des modalités d'extension de la Conférence. Plusieurs options s'offrent à nous. Tous les Etats qui sont prêts à mettre leurs ressources à la disposition de la Conférence pour contribuer efficacement à son travail pourraient être admis à y participer à part entière. En s'ouvrant de la sorte, la Conférence enverrait un signal positif indiquant qu'un nouveau climat s'est instauré en

M. O'Sullivan (Australie)

matière de limitation des armements et de désarmement. Sa composition pourrait être accrue dans des proportions limitées, peut-être sur la base des observateurs actuels. Cela permettrait aux pays qui ont fait la preuve de leur désir de participer plus activement aux travaux de la Conférence de le faire. Sa composition pourrait se limiter à 40 membres, mais ce chiffre pourrait être examiné en tenant compte du nouveau contexte politique. La Conférence serait ainsi vraiment représentative de la communauté internationale. Enfin, le maintien du statu quo est une autre option. Même si cela n'est pas parfait, la Conférence du désarmement reflète actuellement le consensus qui existe depuis de nombreuses années et jouit d'une représentation très large et variée, qui repose sur sa compétence, ses pouvoirs en matière de désarmement et des considérations d'ordre géographique.

Un équilibre doit être réalisé entre la limitation souhaitable du nombre de participants à une négociation, pour des raisons d'efficacité, et le souhait d'avoir autant de membres de la communauté internationale qu'il y a de membres désireux de participer aux importants travaux de la Conférence du désarmement. Face à ce dilemme, il est difficile de faire un choix précis sans procéder à des délibérations et à des discussions approfondies entre ceux qui sont membres et ceux qui ne le sont pas. C'est pourquoi nous proposons que, au cours de la présente session de la Première Commission, les Etats intéressés, Membres de l'Organisation des Nations Unies, se réunissent sous la direction du Président de la Conférence afin de procéder à un échange de vues sur l'avenir de la Conférence, notamment sur sa composition, son ordre du jour et ses méthodes de travail.

En ce qui concerne l'ordre du jour, nous sommes en faveur d'un programme de travail susceptible d'aboutir à des réalisations claires et utiles. Nous pensons qu'il serait utile qu'en 1993 nous mettions en priorité l'accent sur l'interdiction complète de tous les essais nucléaires, ainsi que sur une déclaration uniforme concernant les assurances négatives en matière de sécurité, la cessation de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la transparence

M. O'Sullivan (Australie)

en matière d'armements. Nous souhaiterions en particulier que la communauté internationale gère mieux le problème des transferts excessifs d'armes classiques, qui ont eu un effet déstabilisant. Pour ce faire, il faut que l'Assemblée générale adopte cette année une résolution plus claire et mieux structurée et que - comme l'Ambassadeur de la Suède, M. Hyltenius, l'a dit il y a quelques minutes - la Conférence du désarmement dispose, l'année prochaine, d'un comité spécial pouvant traiter cette question.

En ce qui concerne les méthodes de travail, le moment est venu, nous semble-t-il, de répartir, de façon plus souple et efficace, le temps consacré à l'examen des divers éléments du programme de travail de la Conférence du désarmement. Les sujets dont la discussion semble sur le point d'aboutir devraient faire l'objet d'une plus grande attention, au détriment des questions purement symboliques. Il est important de consulter les présidents actuel et futurs sur ce sujet, car il devrait être possible de trouver une solution pragmatique qui permettrait à la Conférence du désarmement d'avancer dans son travail.

Enfin, nous voudrions parler aussi des méthodes de travail de la Première Commission de l'Assemblée générale. A cet égard, nous nous félicitons de la fusion entre les questions de désarmement et les questions de sécurité. Cela devrait non seulement renforcer notre efficacité, mais souligner le rôle essentiel que des mesures de désarmement peuvent jouer en ce qui concerne la promotion de la sécurité tant au niveau régional que mondial. La séparation de ces points nous paraissait artificielle, et nous sommes heureux de voir que l'on a remédié à cet état de choses. La fusion ayant été réalisée, nous nous demandons si une session de cinq semaines peut s'avérer suffisante. A notre avis, les autres questions portant sur le même sujet devraient elles aussi être regroupées. Je pense, par exemple, que les résolutions portant sur les divers aspects de la sécurité régionale pourraient être regroupées, et nous appuyons de nouveaux efforts visant à ce que les résolutions soient adoptées sur une base biennale.

L'Australie estime que le moment est opportun de mettre en place de nouvelles structures dans le cadre du système des Nations Unies pour la promotion de la limitation des armements et du désarmement. Dans ce nouvel environnement, nous devons étudier ces nouvelles opportunités avec détermination et sur la base du respect mutuel.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres délégations pour exprimer au peuple égyptien mes sincères condoléances et toute ma sympathie à la suite du tremblement de terre qui a semé la mort et la destruction dans ce pays. Mon pays a déjà indiqué qu'il était prêt à fournir son expérience et son aide par le biais de sa société nationale du Croissant-Rouge.

Je voudrais féliciter M. Elaraby de son élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que la Première Commission ne peut que tirer grandement profit de ses qualités de diplomate et de sa vaste connaissance des affaires internationales, notamment dans les domaines du désarmement et des questions de sécurité internationale. Je voudrais également exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation à son prédécesseur, M. Mroziewicz, de la Pologne, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements au Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Petrovsky, ainsi qu'au Secrétaire de la Commission, M. Sohrab Kheradi.

L'évolution profonde et véritablement sans précédent qui a eu lieu récemment sur la scène internationale continue de modifier la structure et le fonctionnement du milieu politique international. Maintenant que le monde a dépassé le stade de la guerre froide, la nécessité de restructurer un nouvel ordre de sécurité pour le monde est largement reconnue. Pendant plusieurs décennies, des approches erronées, telles que la parité nucléaire et la dissuasion nucléaire, ont dominé la politique mondiale et n'ont eu pour résultat que d'intensifier la course aux armements et la militarisation partout dans le monde. Il est évident que dans ces circonstances, les intérêts communs de la communauté internationale ont aisément été négligés. C'est pourquoi il est maintenant essentiel de jeter de nouvelles bases de sécurité pour le monde, dans le cadre desquelles il sera possible d'atténuer les menaces futures à la stabilité mondiale et de renforcer la justice, l'égalité, ainsi que la paix et la sécurité véritables.

L'apparition d'un ensemble presque déroutant de possibilités et de défis dans le sillage de la désintégration de la bipolarité souligne l'immensité des tâches auxquelles la communauté internationale doit faire face à cet égard.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Indubitablement, la Première Commission, qui représente une tribune internationale de choix pour traiter du désarmement et des questions de sécurité internationale, parallèlement à d'autres organes multilatéraux pertinents, peut jouer le rôle qui lui revient lorsqu'il s'agit de définir et d'articuler les idées et les éléments nécessaires à l'édification d'une paix et d'une sécurité mondiales viables.

L'affrontement entre les blocs ayant cessé de dominer le paysage politique international, la recherche d'une paix et d'une sécurité durables a acquis un nouvel élan irrésistible. L'évolution remarquable qui s'est produite dans les relations Est-Ouest a eu des résultats positifs, notamment celui de consolider le programme de limitation des armements et de désarmement. Néanmoins, des défis surgissent, dont le fossé de plus en plus grand entre le Nord et le Sud et l'éclatement de conflits ethniques et raciaux, qui nous rappellent que nous devons éviter de laisser les perceptions prendre le pas sur la réalité. Il est urgent, en fait, de renforcer la sécurité internationale en abordant les problèmes endémiques et déstabilisants, parmi lesquels on peut souligner le manque de respect grandissant pour les droits des pays, la violation de la souveraineté des Etats, la pauvreté, la faim et le sous-développement très répandus, de même que les nouveaux cas de consolidation de la domination et de l'hégémonie - problèmes qui continuent d'être défavorables à la réalisation des idéaux communs de l'humanité, en particulier la paix universelle, la sécurité, la prospérité et le bien-être équilibrés. Il va sans dire qu'ignorer ou rejeter les conséquences déstabilisantes de pareils problèmes, qui menacent sérieusement la sécurité internationale et la stabilité mondiale, serait une grave erreur.

A cet égard, le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, souligne à quel point il est inacceptable que la pauvreté absolue, la faim, la maladie, l'analphabétisme et le désespoir soient le lot d'un cinquième de la population mondiale. En outre, les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des non-alignés, à l'occasion de leur récente Conférence au sommet, ont souligné que le fossé de plus en plus large qui sépare le Nord du Sud est maintenant la principale menace à la sécurité et à la stabilité internationales. C'est pourquoi la recherche de la paix et de la

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

sécurité ne servira à rien si la faim et la maladie continuent de régner dans de nombreux pays et de frapper des segments importants de la population mondiale.

Tout aussi alarmants sont les dangers créés par le réveil de conflits ethniques et raciaux, qui rendent encore plus complexe le renforcement de la sécurité mondiale. La situation tragique qui règne dans la République de Bosnie-Herzégovine est un exemple frappant de cette assertion. Les crimes perpétrés contre la population de ce pays ont bouleversé la conscience humaine. Les nationalistes serbes de Bosnie-Herzégovine mènent une campagne de génocide et de "purification ethnique", à l'encontre notamment de la population musulmane, avec le soutien sans réserve de la Serbie et du Monténégro. Ma délégation est convaincue que le Conseil de sécurité doit adopter les mesures nécessaires prévues à l'Article 42 de la Charte pour mettre un terme à l'agression contre la République de Bosnie-Herzégovine, restaurant du même coup la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la République de Bosnie-Herzégovine. La création d'un tribunal pour juger des crimes de guerre est une mesure positive qui va dans la bonne direction.

Etant donné ces défis alarmants et qui se renforcent les uns les autres, il va sans dire que dans un monde sans cesse plus interdépendant le maintien de la paix et de la sécurité mondiales exige des efforts concertés et soutenus de la part de tous les membres de la communauté internationale - efforts caractérisés par une approche prospective et des mesures générales. Il est évident que les objectifs des mesures de renforcement de la confiance, la limitation des armements et le programme de désarmement ne peuvent pas être réalisés isolément. En fait, les progrès accomplis récemment en matière de limitation des armements et de désarmement, plus particulièrement l'élaboration d'un projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, de la mise au point, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, pourraient être encore renforcés si des mesures étaient prises pour réaliser et faciliter des progrès dans d'autres domaines dont j'ai énuméré quelques-uns tout à l'heure.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Il est d'une importance capitale qu'après de longues années de négociations difficiles, parfois très ardues, entre les membres de la Conférence du désarmement, les efforts multilatéraux tendant à éliminer un type monstrueux d'armements - à savoir les armes chimiques qui ont été employées par le passé, en particulier dans les années 80 - ont fini par porter leurs fruits. En raison du recours répété à ces armements contre notre peuple, il n'y a peut-être pas de pays au monde qui soit plus désireux que l'Iran de voir cette interdiction sur la production, la mise au point, le stockage et l'emploi des armes chimiques mise en vigueur grâce à l'application de cette convention multilatérale.

C'est dans cet esprit que la délégation de la République islamique d'Iran a participé activement aux délibérations du Comité spécial sur les armes chimiques et y a apporté sa contribution et qu'il fait tous les efforts possibles pour faciliter la conclusion d'une convention globale, vigoureuse, vérifiable, efficace et solide.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Nous notons avec appréciation les efforts de l'Ambassadeur Adolf Ritter von Wagner, de l'Allemagne, Président du Comité spécial sur les armes chimiques. Toutefois, comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran dans sa déclaration à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session,

"la convention, d'une part, parce que la Conférence du désarmement agit sur la base du consensus et, d'autre part, à cause de la suprématie des exigences politiques s'étant manifestées tout au long de ce processus, et en particulier au cours des dernières étapes, ne peut être considérée comme un document qui reflète les vues et les positions de principe de tous les membres de la Conférence du désarmement". (A/47/PV.5, p. 48)

Cela est particulièrement vrai, de l'avis de ma délégation, dans le cas de la définition des armes chimiques, de la composition du Conseil exécutif et du développement économique et technique ainsi que de la coopération dans le secteur chimique.

En ce qui concerne la définition, il est parfaitement clair que celle qui apparaît à l'article II du projet de convention est la partie la plus fondamentale de la convention, car l'ensemble de la convention repose sur cette définition. Les munitions, les sous-munitions, les dispositifs et équipements qui ont été définis comme constituant des armes chimiques partout dans le texte souffrent d'un manque total de précision, ainsi que d'une insuffisance de la définition du champ d'application. La définition étendue des substances chimiques toxiques n'est donc pas équilibrée par une clarification même minimale quant aux munitions, sous-munitions, dispositifs et équipements, ce qui crée d'immenses problèmes d'application de la convention et suscite, plus particulièrement, de graves difficultés en ce qui concerne les inspections par mise en demeure qui, à notre avis, sont une composante essentielle du Traité.

Quant à la composition du Conseil exécutif, nous estimons que les dispositions qui le régissent sont déséquilibrées et discriminatoires. Ces dispositions accordent un traitement particulier à 16 pays qui constitueront plus d'un tiers des membres du Conseil exécutif. Nous pensons que tous les Etats parties doivent avoir la même possibilité d'être membres de ce conseil

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

et qu'aucun pays ne devrait jouir de privilèges particuliers. En effet, les négociations sur la composition du Conseil se sont déroulées dans le secret, d'une manière non transparente, entre quelques pays seulement. Malgré l'opposition vigoureuse de certains membres, ces dispositions ont été intégrées dans le texte. Il est paradoxal que pour le continent le plus vaste du monde, l'Asie, qui compte 42 pays, la chance qu'un Etat soit élu au Conseil exécutif est inférieure à 10 %, tandis que pour un Etat d'Europe, cette chance est de plus de 22 %. Bref, à notre avis, l'article VIII du projet de convention n'est pas convenablement équilibré et n'a pas le sens des proportions nécessaire.

L'absence dans le projet de convention de dispositions suffisantes et claires relatives à l'élimination des restrictions discriminatoires sur le commerce et les échanges de produits chimiques entre les Etats parties est un sujet de préoccupation supplémentaire pour ma délégation. Pour que la convention sur les armes chimiques devienne universelle, il est indispensable que les pays développés fassent disparaître les restrictions unilatérales discriminatoires et les restrictions ponctuelles existantes qui pèsent sur les transferts de technologie, de substances et d'équipements chimiques servant à des fins pacifiques.

Malgré ces problèmes, notre volonté de promouvoir la cause de la paix et de la sécurité internationales, de même que notre enthousiasme sincère pour l'élimination de ces armes horribles de la face de la terre, nous a amenés à nous porter coauteur du projet de résolution appelant tous les Etats à signer la convention dans les meilleurs délais. Nous espérons sincèrement que la bonne volonté des Etats parties, en particulier les pays industrialisés, ainsi que les travaux de la Commission préparatoire aideront à atténuer les préoccupations que j'ai soulignées. Dans cet esprit, nous participerons activement aux travaux de la Commission préparatoire, comme nous l'avons déjà fait au sein du Comité spécial sur les armes chimiques, afin de rendre la convention aussi sûre que possible. A cet égard, nous demandons instamment aux pays en développement d'apporter eux aussi une contribution active aux travaux de la Commission préparatoire afin d'améliorer la convention dans sa phase opérationnelle.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Nous avons toujours été des champions fidèles de la convention sur les armes chimiques. Le peuple iranien a été la victime la plus récente et, nous l'espérons, l'ultime victime du recours aux armes chimiques. Le coeur et l'âme des Iraniens, pas plus, nous l'espérons, que la conscience du monde, ne sauraient ignorer l'angoisse que provoquent ces armes.

Nous espérons donc ardemment que tous les membres de la communauté internationale n'épargneront aucun effort pour que la convention sur les armes chimiques ait toutes les chances de devenir universelle, non seulement par la parole, mais par les actes. Il n'y a aucune raison pour que ce noble objectif ne se réalise pas, si la volonté politique existe.

La conclusion d'un projet de convention sur les armes chimiques devrait avoir pour effet de faciliter de différentes façons des progrès dans d'autres domaines du désarmement, celui du désarmement nucléaire en particulier. La fin de la guerre froide a entraîné l'effondrement des vieilles doctrines nucléaires qui se manifestaient sous la forme de la dissuasion nucléaire ou du recours à ces armes pour soutenir des objectifs de politique étrangère, en d'autres termes : une arme politique ou un élément d'égalisation. Aucun prétexte de sécurité ne saurait maintenant légitimer ou expliquer l'acquisition ou l'accumulation de ces armes.

A quoi servent-elles? Quelle est la raison d'être de l'acquisition ou de la possession d'armes nucléaires? Qui entend-on dissuader avec ces armes? Avec quelles armes sont-elles censées établir une égalité, au moment où nous nous acheminons vers un monde sans armes chimiques?

Aucune analyse ne peut prouver que l'existence des armes nucléaires renforce la sécurité nationale ou internationale. L'exemple de la convention sur les armes chimiques devrait être utilisé pour lancer un effort international en vue de parvenir à une convention multilatérale visant à interdire la mise au point, la fabrication, l'accumulation et l'utilisation des armes nucléaires. Les efforts déployés ces 10 dernières années pour mettre hors la loi la détention et l'utilisation des armes nucléaires dans le cadre du droit international devraient être intensifiés dans ce nouveau paysage international de la sécurité. L'humanité mérite un moyen plus digne que la dépendance des armes pour assurer sa survie. Ayant laissé la guerre

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

froide derrière nous, nous avons tous la responsabilité de consolider les efforts réels faits pour éliminer les armes nucléaires.

Nous sommes profondément convaincus que les efforts multilatéraux en vue d'atteindre cet objectif noble et urgent de la communauté internationale qu'est le désarmement nucléaire doivent être renforcés. Dans ce contexte, ma délégation appuie tout particulièrement l'idée de créer, dans le cadre de la Conférence du désarmement, un comité spécial doté d'un mandat suffisant et clair pour mettre en oeuvre le désarmement nucléaire. Une telle initiative renforcerait les chances de réaliser des progrès sur cette question vitale au niveau multilatéral.

En attendant le désarmement nucléaire, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires peut être un instrument important au cours de cette période de transition.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Un certain nombre de mesures provisoires devraient être prises qui seraient les suivantes.

Premièrement, il faut mettre un terme une fois pour toutes aux essais nucléaires de tous les Etats dans tous les environnements. En fait, une recherche intensive et des mises au point techniques ont fourni des mesures fiables pour la vérification de la cessation des essais nucléaires. Par conséquent, il est absolument essentiel que tous les Etats dotés d'armes nucléaires soutiennent les efforts en cours et les nombreux appels lancés par une énorme majorité d'Etats pour accepter une interdiction des essais souterrains qui serait une mesure nécessaire complétant le Traité d'interdiction partielle des essais. Nous prenons note du moratoire déclaré par certains Etats non dotés d'armes nucléaires sur les essais nucléaires; néanmoins, ma délégation est convaincue que cette mesure positive devrait se traduire par des mesures plus viables et concrètes, notamment un traité juridiquement contraignant sur une interdiction globale des essais d'armes nucléaires.

Deuxièmement, il faudrait conclure des dispositions internationales efficaces et juridiquement contraignantes pour assurer la protection des Etats non nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. A cet égard, une approche plus souple de la part des Etats dotés d'armes nucléaires à la Conférence du désarmement aiderait, selon nous, cet organe multilatéral à réaliser des progrès tangibles en vue de réaliser cet objectif. La République islamique d'Iran, en tant que Président en exercice du Comité spécial chargé d'élaborer des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, a prodigué des efforts afin d'atteindre ce noble but. En tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires et décidé à ne pas le devenir, l'Iran attache une grande signification à ces assurances de sécurité négative.

Troisièmement, les obligations contractées par les pays industrialisés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, devraient être remplies, conformément à l'article IV de ce traité, afin de faciliter l'accès aux connaissances nécessaires à l'application de l'énergie nucléaire à

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

des fins pacifiques par les pays en développement. Des mesures et des politiques discriminatoires qui continuent d'être appliquées contre les pays en développement parties au Traité ont encore affaibli ce traité et ont élevé de graves obstacles dans la voie de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans ces pays.

Comme on l'a énergiquement répété, les approches globale et régionale des problèmes de désarmement se complètent l'une l'autre et devraient donc être poursuivies simultanément pour promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales. Dans ce contexte, la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans diverses régions du monde, y compris le Moyen-Orient, a acquis une signification de plus en plus importante. Compte tenu de la situation explosive au Moyen-Orient, l'opportunité de faire de cette région une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ne saurait être assez soulignée. Mon pays, auquel est due l'initiative de la proposition tendant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, présentée en 1979, s'est fermement engagé à réaliser ce précieux objectif. Nous sommes disposés à accorder un appui enthousiaste à toute initiative réelle, globale et non discriminatoire en vue de la création d'une telle zone. Il est également important de souligner que l'élargissement du dispositif de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à toutes les installations nucléaires dans notre région consoliderait indubitablement les efforts déployés dans ce sens.*

Convaincue du principe en vertu duquel les armes nucléaires ne renforcent pas les objectifs de la sécurité nationale, la République islamique d'Iran a pleinement respecté ses engagements aux termes du Traité sur la non-prolifération. En fait, une équipe de l'AIEA ayant à sa tête le Directeur général adjoint et chef du Département des garanties qui a visité l'Iran en février dernier, a souligné que les activités de l'Iran étaient conformes à l'application pacifique de l'énergie nucléaire.

Le moment est venu de renforcer la sécurité et la stabilité régionales grâce à des approches polyvalentes, comprenant l'expansion des mesures propres

* Le Président assume de nouveau la présidence.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

à instaurer la confiance en ce qui concerne les océans. Dans ce contexte, nous sommes convaincus que l'application des dispositions de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix et la réalisation de ses objectifs, parmi d'autres efforts, non seulement consolideront la sécurité des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, mais renforceront également la sécurité internationale. A ce titre, nous notons avec satisfaction les résultats des travaux du Comité spécial de l'océan Indien publiés dans le document A/47/29 et nous demandons la prompte convocation de la Conférence de Colombo dans ce but.

Au cours de ces dernières années, la transparence en matière d'armements a acquis l'importance qui lui revenait à l'ordre du jour du désarmement. Elle n'est pas un objectif ultime en soi, mais elle devrait plutôt servir à renforcer la sécurité internationale aussi longtemps qu'elle ne sera pas teintée d'opportunisme politique. Pour garantir le succès et la conclusion du processus qui a été engagé l'an dernier au sein de la présente Commission et qui a abouti à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution intitulée "Transparence dans le domaine des armements" (46/36 L), il est essentiel que nous nous efforcions d'arriver à une approche intégrée et non discriminatoire en ce qui concerne l'établissement d'un système universel global de rapports sur les armements. A cette fin, la portée du Registre des armes classiques doit être élargie pour inclure des armes de destruction massive ainsi que la présence de troupes étrangères dans divers pays. De plus, il est nécessaire de souligner que la notion selon laquelle les Etats exportateurs d'armes devraient jouer un rôle décisif dans la détermination des besoins de sécurité des autres pays doit être soigneusement évitée.

La nécessité d'avoir une sécurité globale qui repose sur de solides fondements est bien réelle. Nous devrions être disposés à assumer notre part de responsabilité à ce stade décisif. Les résultats de nos travaux peuvent être autant de pierres servant à édifier ces fondements et pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de la sécurité et du désarmement internationaux, pour autant que nous ne perdions pas de vue les principes essentiels et les priorités fondés sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

M. AZIKIWE (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation du Nigéria, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, et à féliciter les autres membres du Bureau, à l'occasion de votre élection bien méritée. Le Nigéria et l'Egypte entretiennent d'excellentes relations. Certes, j'ai eu personnellement le privilège de travailler en étroite collaboration avec vous à Genève, Monsieur le Président, avant que vous n'occupiez vos fonctions actuelles à New York. Sous votre direction éclairée, je suis certain que la présente Commission contribuera de façon importante à la réalisation de nos objectifs communs.

Ma délégation a appris avec beaucoup de regret la nouvelle du tremblement de terre qui a frappé Le Caire il y a deux jours. Permettez-moi, par votre entremise, de transmettre au Gouvernement et au peuple d'Egypte les condoléances émues du Nigéria. Nous sommes à vos côtés dans cet événement tragique qui a causé bien des morts et des pertes matérielles.

M. Azikiwe (Nigéria)

La quarante-septième session de l'Assemblée générale se déroule dans un climat permettant d'espérer que les questions étroitement liées de l'instauration d'une paix véritable, du désarmement et du développement pourront trouver une solution. En cette époque de changements rapides et profonds, aucun Etat Membre ne peut se permettre de rester hors du grand courant des événements mondiaux. Dans ce monde d'interdépendance croissante, il est indispensable de prendre des mesures collectives pour éliminer toutes les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il y a un an à peine, la communauté internationale voyait son optimisme renaître et pensait que le monde était au seuil d'une nouvelle ère de paix. Malgré cette évolution positive, la paix et la sécurité durables nous échappent encore. Plusieurs revers, notamment la succession alarmante de conflits fratricides, ont clairement démontré que nous vivons toujours dans un monde dangereux.

Le monde est confronté à de nouvelles formes de menaces. Des conflits ethniques, religieux, frontaliers et nationalistes éclatent dans presque toutes les régions. Ces conflits réduisent rapidement à néant les gains fort limités réalisés dans le domaine du désarmement. A propos de ces crises, il faut constater que le degré de préoccupation mondiale au regard d'un conflit particulier est fonction des incidences qu'il peut avoir sur les intérêts nationaux ou multinationaux. La réaction à ces conflits devrait, en fait, se fonder sur les principes de la Charte des Nations Unies. Aucun différend débouchant sur une tragédie humaine de grande envergure ne devrait être considéré comme marginal du seul fait que les intérêts vitaux des puissants et des forts ne sont pas directement en jeu.

Le Nigéria ne possède pas d'armes nucléaires et n'a nullement l'ambition d'en posséder. Nous sommes en effet persuadés que la course aux armements représente un gaspillage inutile et injustifiable de ressources déjà fort limitées qui pourraient être consacrées au développement. Dans un monde libéré des rivalités idéologiques, la doctrine de la dissuasion nucléaire est aujourd'hui dépassée. Le moment est venu d'envisager une nouvelle structure fondée sur la survie collective de l'humanité.

Depuis la quarante-sixième session, de remarquables initiatives ont été prises dans le domaine du désarmement. Elles sont notamment le fait d'Etats

M. Azikiwe (Nigéria)

dotés d'armes nucléaires. Nous voudrions souligner particulièrement les initiatives récemment prises dans le domaine du désarmement par la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique qui ont réduit considérablement leurs arsenaux nucléaires. Cependant, les efforts actuels doivent être accentués pour permettre des limitations plus radicales de ces arsenaux. Nous félicitons la France et la Fédération de Russie qui ont pris la décision de déclarer un moratoire sur les essais nucléaires et ont demandé aux autres Etats dotés d'armes nucléaires de faire des déclarations analogues. Nous avons pris note de la décision du Gouvernement des Etats-Unis d'interrompre les essais nucléaires jusqu'à la fin du mois de juin 1993.

Des progrès ont également été réalisés dans d'autres domaines du désarmement nucléaire. Nous saluons tout particulièrement l'adhésion de la Chine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). D'autres faits positifs sont également à enregistrer, notamment l'accord sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Il est essentiel que cet accord soit mis en oeuvre rapidement. De même, nous félicitons l'Argentine et le Brésil pour leur Déclaration sur l'utilisation pacifique de leurs programmes nucléaires. Nous constatons avec satisfaction que l'Afrique du Sud a décidé de signer un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous pensons que la pleine application de cet accord facilitera la mise en oeuvre de la Déclaration sur la dénucléarisation du continent africain.

Les événements intervenus récemment dans le domaine du désarmement nucléaire ont sans nul doute créé un climat favorable au dialogue sur la reconduction du Traité sur la non-prolifération. Il faudrait notamment geler tous les essais nucléaires avant la Conférence d'examen prévue pour 1995. De plus, des négociations crédibles devraient s'engager dans le cadre de la Conférence du désarmement et porter sur la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires que nous espérons depuis si longtemps. En attendant la conférence d'examen pour la reconduction du Traité, les Etats dotés d'armes nucléaires ont l'impérieux devoir de rompre l'impasse dans laquelle se trouve actuellement l'examen, par la Conférence du désarmement, de la question relative au mandat de négociation à accorder au Comité spécial d'interdiction des essais nucléaires. Le traité d'interdiction

M. Azikiwe (Nigéria)

complète des essais nucléaires constitue le pivot du Traité sur la non-prolifération et, sans cet instrument, il ne saurait être véritablement mis fin à la course aux armes nucléaires. L'existence d'armes nucléaires impose la menace la plus grave à l'humanité. Nous pensons donc que le désarmement nucléaire reste le point le plus important de l'ordre du jour de la Première Commission.

L'année dernière, de nombreuses délégations ont demandé l'achèvement rapide des négociations sur la convention relative aux armes chimiques. Nous nous félicitons de l'heureuse conclusion du projet de convention dont l'objectif est de parvenir à un régime universel non discriminatoire interdisant la production, l'acquisition, le stockage, la détention, le transfert et l'utilisation des armes chimiques. C'est là une preuve de la détermination de la communauté internationale de contribuer efficacement à la réalisation de cette importante mesure de désarmement étant bien compris que toutes les armes de destruction massive doivent être totalement interdites.

Le Nigéria a toujours estimé que le risque d'utilisation des armes chimiques ne saurait être gommé par des mesures partielles telles que des accords de non-prolifération. Ceux-ci pourraient encourager les Etats qui possèdent déjà de telles armes à les détenir dans leurs arsenaux. Tout en reconnaissant que le projet de convention sur les armes chimiques n'est pas parfait, nous pensons qu'il constitue malgré tout un texte de compromis obtenu à l'issue de longues et denses négociations. Nous estimons que grâce à la volonté de transparence et à l'esprit de compromis des parties, la Convention peut - et doit - être appliquée sans ambiguïté et sans entraver les activités légitimes des industries chimiques, notamment dans les pays en développement.

Le Nigéria signera la Convention et nous appelons tous les Etats Membres à faire de même. En attendant que l'Assemblée générale approuve la Convention, le Nigéria met en place des structures permettant d'assurer la mise en place de l'autorité nationale, comme spécifié dans la Convention. Nous avons également instauré un point central et la communauté scientifique du Nigéria qui traite des produits chimiques et assimilés a été informée des dispositions de la Convention.

Il y a trois ans, la Commission du désarmement des Nations Unies a modifié son ordre du jour. Elle a limité à quatre le nombre des questions devant être réglées d'ici à trois ans ou bien être abandonnées. Cette

M. Azikiwe (Nigéria)

modification semble avoir porté ses fruits. Nous en voyons pour preuve l'inscription à l'ordre du jour du point intitulé "Directives et recommandations relatives aux informations objectives sur les questions militaires". Son adoption par la Commission constitue un progrès considérable. Elle ouvre la voie à une plus grande transparence en ce qui concerne les questions militaires, tout en facilitant le contrôle et la réduction des armes. De plus, son adoption par consensus indique que le climat est désormais propice à des négociations multilatérales sur les questions portant sur le désarmement.

M. Azikiwe (Nigéria)

La délégation nigériane espère que l'approche constructive et la volonté politique qui a rendu possible le consensus seront maintenues en ce qui concerne les autres points à l'ordre du jour de la Commission. Nous pensons particulièrement au "Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres questions connexes" et à l'"Approche régionale du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale". Ce dernier point est particulièrement important, étant donné la recrudescence des conflits partout dans le monde et le rôle que les organismes régionaux ont joué dans le règlement des conflits. De fait, le consensus sur ce point à la session de la Commission du désarmement des Nations Unies de 1993 renforcera davantage le rôle que les organismes régionaux sont censés jouer en vertu du Chapitre VIII de la Charte. Nous espérons aussi qu'une évolution positive dans le domaine nucléaire fera sentir ses effets lors de l'examen du point de l'ordre du jour sur le désarmement nucléaire par la Commission du désarmement.

La principale institution qui traite des questions de désarmement - le Département des affaires de désarmement - a été réorganisée. Le Département, créé après la première session extraordinaire consacrée au désarmement, tenue en 1978, a été remplacé par le Bureau des affaires de désarmement qui fait partie du Département des affaires politiques. La délégation Nigériane espère que le changement de nom du Département ne modifiera pas ses fonctions ni l'importance que l'ONU accorde au désarmement. L'ONU doit continuer à traiter vigoureusement des questions de désarmement. Le désarmement demeure un élément vital pour l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.

La participation de spécialistes dans le domaine du désarmement et de la sécurité est toujours nécessaire. D'ici à la fin de l'année, le programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement de Genève aura permis la formation adéquate de 321 spécialistes provenant de 120 Etats Membres. La plupart des anciens élèves boursiers en désarmement occupent maintenant d'importantes positions de direction au sein des ministères des affaires extérieures de leurs pays et font également partie des délégations envoyées aux instances multilatérales de désarmement. Nous avons la chance d'avoir cette année pour Rapporteur de la Commission un de ces anciens élèves boursiers.

M. Azikiwe (Nigéria)

Les ateliers régionaux de désarmement favorisent les mesures de confiance. Nous sommes heureux de l'initiative prise par le Secrétaire général d'élargir le programme et appelons tous les Etats Membres à maintenir leur appui au programme.

Nous avons eu le courage d'adopter l'année dernière la résolution sur la transparence dans le domaine des armements, qui a déterminé la création du Registre des armes classiques. Nous croyons que la transparence et la franchise dans le domaine des armements peuvent stimuler les mesures de confiance entre les Etats Membres et renforcer ainsi la paix et la sécurité régionales et internationales. Ma délégation estime que l'approche actuelle de la question de la transparence dans le domaine des armements est discriminatoire, puisque le Registre ne porte que sur les armes classiques. La transparence dans le domaine des armements doit englober la fabrication, le stockage et le transfert de toutes les armes de destruction massive. Cependant, le Registre, pour être efficace et universel, doit, comme le stipule la résolution, être élargi afin d'inclure l'information générale disponible sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale.

La délégation nigériane se félicite du rapport du Secrétaire général sur le Registre des armes classiques (A/47/342 et Corr.1). A maints égards, le rapport est utile en ce qui concerne la définition plus précise du formulaire type de notification des importations et des exportations dans les sept catégories d'armes classiques mentionnées dans le Registre. Nous aurions préféré que le rapport énonce des recommandations plus fermes sur l'élargissement de la portée du Registre afin qu'il inclue l'information générale disponible sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale.

Un des objectifs visés par la résolution sur la transparence dans le domaine des armements consiste à restreindre l'exportation d'armes dans les zones de conflit. Toutefois, l'esprit de cette résolution est violé tant que se poursuivent les transferts d'armements vers les régions explosives. Le Nigéria appelle tous les principaux exportateurs d'armes à respecter l'esprit de la résolution sur la transparence dans le domaine des armements.

M. Azikiwe (Nigéria)

Dans l'après-guerre froide, le désarmement reste pertinent pour la communauté internationale. Le désarmement doit être poursuivi vigoureusement d'une manière constructive et pragmatique en tenant compte de la nécessité de s'adapter aux nouveaux défis mondiaux. Malgré les incertitudes engendrées par certains événements récents, la situation générale dans le monde offre des possibilités de nouvelles mesures de désarmement. Nous devons admettre nos responsabilités grâce à une réflexion posée, sachant que la paix et la sécurité ne sont jamais acquises définitivement, mais qu'elles peuvent être édifiées à partir de consensus et de choix politiques.

La séance est levée à 12 h 35.